

Appel à projets - Recherche

« PROGRAMMATION TERRITORIALE DES CONSULTATIONS POUR ENFANTS DE L'ONE »

1. Objet de l'appel à projets

Le présent appel a pour objet la réalisation d'une recherche d'intérêt général sur le maillage territorial des Consultations pour Enfants (CE) de l'ONE.

L'appel à projets est fait conformément à l'article 32 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics.

Le présent appel à projets se situe hors du champ d'application de la TVA, et ce, au regard des quatre critères suivants : (a) la poursuite de l'intérêt général ;(b) le financement par fonds publics ; (c) les résultats de la recherche appartiennent de manière indivise au(x) candidat(s) et au(x) commanditaire(s) ; (d) la nature des activités ne représente pas ou ne s'assimile pas à une prestation pour le compte du/des bailleur(s) de fonds.

2. Commanditaire

L'Office de la Naissance et de l'Enfance (en abrégé ONE) est l'interlocuteur principal de la recherche. Il s'agit d'un organisme d'Intérêt Public de la Communauté française, régi par le décret du 17 juillet 2002 portant réforme de l'Office de la Naissance et de l'Enfance. Il est non assujéti à la TVA.

Adresse : Chaussée de Charleroi 95 - 1060 BRUXELLES - Tél. 02/542.12.11

Le fonctionnaire dirigeant de ce projet est Laurent Monniez, Administrateur général f.f.

3. Contexte

L'ONE agréée, subventionne et, dans certains cas, organise les consultations de médecine préventive pour les enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces services ont pour missions « dans le cadre de la médecine préventive, de promouvoir, de suivre et de préserver la santé des enfants de 0 à 6 ans accomplis. Ils organisent, en outre, des activités [individuelles ou collectives] de soutien à la parentalité et de prévention médico-sociale de préférence en partenariat avec d'autres services sociaux actifs au plan local. [...] Les services sont accessibles gratuitement à toutes les familles. Une attention accrue est accordée aux familles les plus vulnérables ».¹

En 2022, il y avait 562 consultations pour enfants (CE) sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La majorité de ces CE sont issues d'initiatives privées (mouvements féminins, comités indépendants, etc.) ou d'initiatives communales. Celles-ci sont agréées et subventionnées par l'ONE.

¹ Arrêté du Gouvernement de la communauté française du 9 juin 2004 portant réforme des consultations pour enfants.

À défaut, les CE sont organisées directement par l'ONE. Dans les zones rurales à faible densité de population, les consultations sont mobiles, c'est-à-dire organisées sous forme de cars sanitaires qui assurent des tournées périodiques.²

L'implantation des consultations s'est construite au fil des années au gré des initiatives locales ou de leur absence. Cette base historique explique l'hétérogénéité de la répartition des CE sur le territoire de la FWB. En termes de gestion de programme, et tout en soulignant l'importance de l'ancrage local, la répartition « historique » des CE pose néanmoins question puisqu'elle n'est que peu ou pas objectivable. Concrètement, hormis les conditions définies dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 9 juin 2004 portant réforme des consultations pour enfant, il n'y a actuellement pas de normes ou de critères objectifs pour décider des relocalisations, fusions, ouvertures ou fermetures des CE sur le territoire.

Dans le cadre d'une réflexion globale sur le maillage territorial de ses services, sur la promotion du travail en réseau et sur l'accessibilité des CE notamment aux populations les plus vulnérables, l'ONE souhaite réfléchir à la répartition territoriale des CE sur une base factuelle.

4. Objectifs de la recherche

L'objectif général de cette recherche est de proposer un modèle de répartition territoriale des CE basé sur un indicateur composite objectivable et « user-friendly » permettant de gérer et programmer la répartition territoriale des CE en FWB sur une base factuelle.

Objectifs spécifiques :

- Réaliser une revue de la littérature identifiant les modèles de répartition territoriale de structures socio-sanitaires préventives existantes en Belgique et dans les pays de l'OCDE.
- Analyser la répartition actuelle des structures de CE sur le territoire de la FWB et décrire le modèle en cours.
- Proposer un nouveau modèle de répartition territoriale des CE qui répond aux besoins de la population (enfants/familles) en construisant un indicateur composite prenant en compte notamment les contextes locaux, la situation socio-économique des familles, le vécu des professionnels de terrain, les questions d'accessibilité d'un service à visée universelle, la logique du travail en réseau ainsi que la fréquentation des consultations.
- Tester le nouveau modèle en montrant la maniabilité de son indicateur composite à travers différents scénarii prospectifs de répartition territoriale des CE en FWB.

5. Aspects méthodologiques et résultats attendus

Le candidat proposera, de façon détaillée, la construction méthodologique qu'il compte appliquer pour rencontrer les objectifs généraux et spécifiques prédéfinis ci-dessus.

Le cas échéant, le candidat s'assurera de faire valider son protocole de recherche par le/les comité(s) d'éthique compétent(s).

Il est attendu de l'équipe de recherche qu'elle dispose des logiciels ou autres outils nécessaires à la création et démonstration du modèle proposé.

² Rapport d'activité 2022 de l'ONE, <https://www.one.be/public/cest-quoi-lone/rapports-one/rapports-dactivite/>

L'ONE mettra à disposition de l'équipe de recherche les données relatives aux CE et autres données internes existantes nécessaires à la recherche, sous réserve de leur disponibilité et d'un engagement spécifique à la confidentialité.

Résultats attendus :

- Une revue de la littérature analytique
- Un rapport analytique de la répartition territoriale actuelle des CE
- Une ou plusieurs propositions de nouveaux modèles de répartition territoriale incluant l'explication détaillée des indicateurs qui les sous-tendent.
- Un outil permettant à l'ONE de faire des projections de la répartition territoriale des CE

6. Capacité professionnelle

- Le chercheur principal devra être titulaire d'un doctorat et/ou d'un minimum de 4 ans d'expérience dans la recherche.
- L'équipe de recherche devra être interdisciplinaire (par exemple : sciences politiques, économiques et sociales, géographie, démographie, développement du territoire, etc.) et posséder de bonnes connaissances des différentes politiques et initiatives de maillage territorial en cours en Belgique.
- L'équipe de recherche devra maîtriser les aspects méthodologiques et éthiques des approches proposées. Elle devra avoir une expérience avérée de mise en œuvre de recherche approfondie avec les publics concernés.
- Une expérience d'adaptation ou d'utilisation d'outil de modélisation dynamique est un avantage.
- Une bonne connaissance du secteur de l'enfance est un atout.

7. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants :

- Un projet de recherche décrivant la construction méthodologique proposée pour rencontrer les objectifs généraux et spécifiques prédéfinis ci-dessus ;
- Un calendrier de travail détaillé ;
- Un budget de recherche détaillé.

Le dossier de candidature ne pourra excéder 20 pages et comprendra en annexe :

- Les CV du chercheur principal ainsi que des membres de l'équipe de recherche ;
- Un bref descriptif des centres ou services de recherche auxquels sont attachés les chercheurs (1 page).

Les soumissionnaires ne peuvent avoir d'intérêt autre que scientifique dans les résultats qui pourraient émaner de l'étude.

8. Suivi de la recherche

Le pilotage de cette étude sera réalisé en collaboration étroite avec un Comité d'accompagnement composé notamment :

- d'un-e représentant-e du Conseil scientifique de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Recherches et Développement de l'ONE
- d'un e représentant-e de la Direction des Consultations et des Visites à Domicile (DCVD) de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Coordination Accompagnement (DCAT) de l'ONE
- d'un-e représentant-e de la Direction Santé de l'ONE
- d'un ou plusieurs organismes extérieurs à l'ONE
- d'un ou plusieurs experts indépendants.

L'équipe de recherche choisie sera invitée à participer aux réunions du Comité d'accompagnement de la recherche pour présenter l'état d'avancement du projet et ses résultats.

Ce comité d'accompagnement se réunira à minima une fois par quadrimestre pendant la période de recherche.

Ces réunions auront pour objectif de valider le protocole de recherche et le plan de travail, d'assurer le bon suivi de la recherche et d'approuver le rapport final.

Il appartiendra au candidat de faire parvenir en temps utile, avant chaque réunion, tous les documents nécessaires au suivi effectif de l'étude au secrétariat du Comité d'accompagnement à l'adresse suivante : secretariat.DRD@one.be.

9. Les produits attendus

- Un protocole de recherche détaillant et justifiant la méthode de recherche et le plan d'analyse des résultats.
- Un rapport intermédiaire à mi-parcours (à envoyer au secrétariat du Comité d'accompagnement à l'adresse suivante secretariat.DRD@one.be).
- Un rapport final comprenant au moins les éléments suivants :
 - o Une introduction dressant l'état de la situation et précisant le contexte de l'étude ;
 - o Une définition des objectifs et questions de recherche ;
 - o L'exposé de la méthodologie mise en œuvre ;
 - o L'analyse et la discussion approfondie des résultats ;
 - o Des recommandations à destination de la Direction Consultations et Visites à Domiciles (DCVD) ;
 - o Des conclusions.

Au rapport final seront jointes, au minimum, les annexes suivantes :

- o Un résumé de l'étude en 3 pages maximum et une synthèse en 10 pages maximum;
 - o Un modèle des outils méthodologiques utilisés ;
 - o Le plan d'analyse détaillé ;
 - o L'accord du ou des comité(s) d'éthique compétent(s) ;
 - o Au minimum 1 projet d'article à publier dans une revue scientifique (avec révision par les pairs) dans l'année suivant la conclusion de la recherche.
- Au minimum une présentation et une communication de la recherche auprès des acteurs internes et/ou externes à l'ONE concernés (à convenir avec le Comité d'accompagnement).

La remise et l'approbation du rapport final conditionne la bonne fin du projet.

10. Durée de la recherche

La recherche est prévue pour une durée maximum de 12 mois à partir de l'attribution.

11. Calendrier

La réponse au présent appel à projets devra parvenir à l'ONE au plus tard **le 28 octobre 2024**.

Les différentes candidatures seront analysées par un jury de sélection.

L'attribution aura lieu lors du Conseil d'administration du 27 novembre 2024.

Les prestations visées par le présent appel à projets débiteront au plus tard 30 jours après la notification de l'attribution du projet au candidat.

Un calendrier de travail sera établi de commun accord lors de la première réunion du Comité d'accompagnement.

12. Contacts

Le secrétariat de la Direction Recherches et Développement au 02/542 15 40 ou par mail secretariat.DRD@one.be.

Madame Geneviève Bazier, Directrice de la Direction Recherches et développement au 02/542 14 16 ou par mail genevieve.bazier@one.be

Toute question relative au présent appel fera l'objet, par souci d'équité et de transparence entre les soumissionnaires potentiels, d'une réponse par l'intermédiaire d'une publication en ligne sur la page <https://www.one.be/professionnel/recherches/appel-a-projets/> endéans un délai maximum de 5 jours ouvrables.

13. Dépôt de la candidature

La candidature fera l'objet d'un dépôt numérique sur une plateforme sécurisée, avec garantie de traçabilité et de non-altération. Le dépôt pourra être réalisé jusqu'au 28 octobre 2024 - 15h00.

Les candidats sont priés de se manifester au plus tard 7 jours avant la clôture à l'adresse secretariat.DRD@one.be pour recevoir les informations pratiques leur permettant de procéder au dépôt numérique de leur projet de recherche.

Une copie de la candidature pourra être communiquée complémentirement par courrier électronique au secrétariat de la Direction Recherches et Développement : secretariat.drd@one.be avec copie à genevieve.bazier@one.be.

14. Durée de validité de la candidature

Les candidatures doivent rester valables minimum 90 jours calendriers à dater du lendemain de la date limite de réception de celles-ci.

15. Attribution de la recherche

L'attribution de la recherche s'effectuera au regard des critères d'attribution mentionnés ci-dessous.

30%	La qualité et la cohérence des propositions méthodologiques relatives aux différents objectifs de la recherche (y compris les suggestions méthodologiques complémentaires).
20%	La pertinence des méthodes d'analyse proposées pour traiter les données récoltées.
20%	L'interdisciplinarité (démographie, géographie sociale, sciences politiques, santé publique, autre...)
20%	L'expertise de l'équipe de recherche en matière d'indicateurs composites et de politiques de santé publique
10%	Le prix proposé, sachant que le total du budget ne peut dépasser la somme de 27.000 euros toutes taxes comprises.

16. Paiement

Le prix maximum de cette recherche est fixé à 27.000 € (vingt-sept mille euros) toutes taxes comprises ; dont 21.600 € en 2024 à titre d'avance et 5.400 € à la fin du projet (validé par le Comité d'accompagnement) sous réserve que l'adjudicateur transmette toutes les pièces justificatives avant le 15 décembre 2025 et, le cas échéant, rembourse ce qui n'aurait pas été dépensé.

Les originaux des factures devront être adressés au service facturation de l'ONE :

Office de la Naissance et de l'Enfance,
Département Finances
Chaussée de Charleroi 95
1060 Bruxelles

Ou envoyés au même service, par courriel à l'adresse : facture@one.be

La facture doit mentionner :

- La raison sociale de l'entreprise
- Le numéro du registre de commerce et numéro de T.V.A, si existant
- Le numéro de la facture
- L'intitulé de l'appel à projets
- La nature des prestations
- Le numéro du compte postal ou bancaire
- La date

Conformément à l'article 66 §1^{er} de l'AR du 14/1/13, le paiement peut s'effectuer par acompte, par tranches, une première tranche à concurrence de 21.600 € en 2024 au démarrage de la recherche, et une deuxième tranche à concurrence de 5.400 € sera versée sur base d'une déclaration de créance à remettre pour le 15/12/2025 avec les pièces justificatives.

17. Propriété

Les résultats des recherches menées par le candidat choisi dans le cadre de l'exécution de ladite recherche appartiennent de manière indivise à ce dernier et au commanditaire.

Il est néanmoins convenu que le candidat et les commanditaires peuvent utiliser librement les résultats dont elles sont copropriétaires aux fins notamment d'exécution de travaux de recherche en interne et/ou pour compte de tout autre pouvoir public, ainsi qu'aux fins de publications/communications scientifiques.

Toute communication/publication se fera en concertation entre les parties et mentionnera que les résultats proviennent d'un projet de recherche collective d'intérêt général financé par les parties.

Toute utilisation commerciale de résultats issus de l'exécution de la présente convention est interdite sauf accord express des parties qui sont copropriétaires des résultats concernés.

La Direction Recherches et Développement de l'ONE se réserve le droit d'adapter la communication des résultats à des fins de vulgarisation.

18. Confidentialité

Les parties s'engagent à respecter, par tout moyen adapté, la confidentialité des informations échangées.

Les obligations de confidentialité prévues pendant l'exécution du projet persisteront aussi longtemps que ces informations conserveront leur caractère confidentiel, même au-delà de la date de la fin du projet.

19. Changement de personnel

Sauf en cas de force majeure, le personnel du candidat tel que proposé dans la candidature ne pourra pas être remplacé en cours de mission.

Si le personnel du candidat doit être remplacé, une proposition sera faite à l'administration qui se réserve le droit de l'agréer ou non. Le candidat remplaçant sera de compétences au moins égales à celles du personnel en fonction au moment du changement, et au courant de la problématique traitée par son prédécesseur. Dans tous les cas, la mise au courant du remplaçant ne donne pas lieu à facturation et est prise en charge intégralement par le candidat.

Un remplacement d'un membre de l'équipe de recherche non impérieusement justifié par le candidat sera un cas de résiliation de l'appel à projets sans qu'il puisse être réclamé à l'administration autre chose que le paiement des prestations réellement effectuées dans le cadre du présent appel.

20. Protection de la vie privée

Le candidat s'engage à respecter les dispositions normatives relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès pour les besoins de l'exécution de cette convention, notamment la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du

traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données).

21. Recours

Les candidats non retenus peuvent adresser un courrier recommandé au commanditaire (l'ONE) demandant la justification de leur non-sélection dans un délai de 30 jours à dater de la notification.

Conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973, la décision d'attribution peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil d'Etat. Celui-ci est à introduire par lettre recommandée dans un délai de 60 jours à dater du premier jour suivant la notification.

En cas de litige dans l'exécution du présent appel à projet, les parties devront d'abord tenter de trouver une solution à l'amiable.

Les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles, rôle francophone, sont seuls compétents pour connaître des litiges relatifs à l'exécution du présent appel à projet, y compris en cas de procédure en référé.